

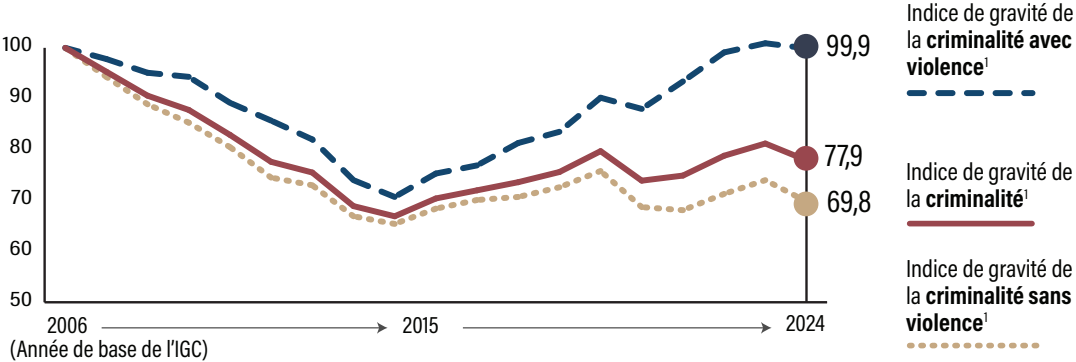
CRIMES DÉCLARÉS PAR LA POLICE

AU CANADA EN 2024



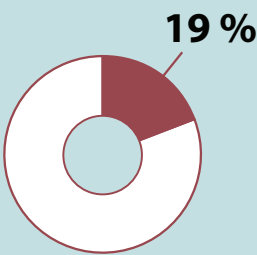
Le volume et la gravité des crimes, mesurés par l'Indice de gravité de la criminalité (IGC)¹, ont diminué pour la première fois en quatre ans, reculant de 4 % en 2024.

L'IGC sans violence (-6 %) et l'IGC avec violence (-1 %) ont tous deux diminué; cependant, ce sont les crimes sans violence qui ont eu la plus forte incidence sur l'IGC global. Les variations annuelles du taux de criminalité (soit le volume de la criminalité) et celles de l'IGC sont similaires au fil du temps.

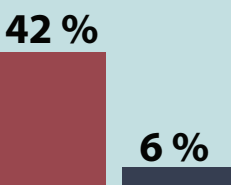


En 2024, 788 personnes ont été victimes d'un homicide, soit 8 de moins qu'en 2023.

Les homicides attribuables à des gangs représentaient près du **cinquième (19 %)** de l'ensemble des homicides, et **79 %** d'entre eux ont été commis avec une arme à feu, le plus souvent une arme de poing.



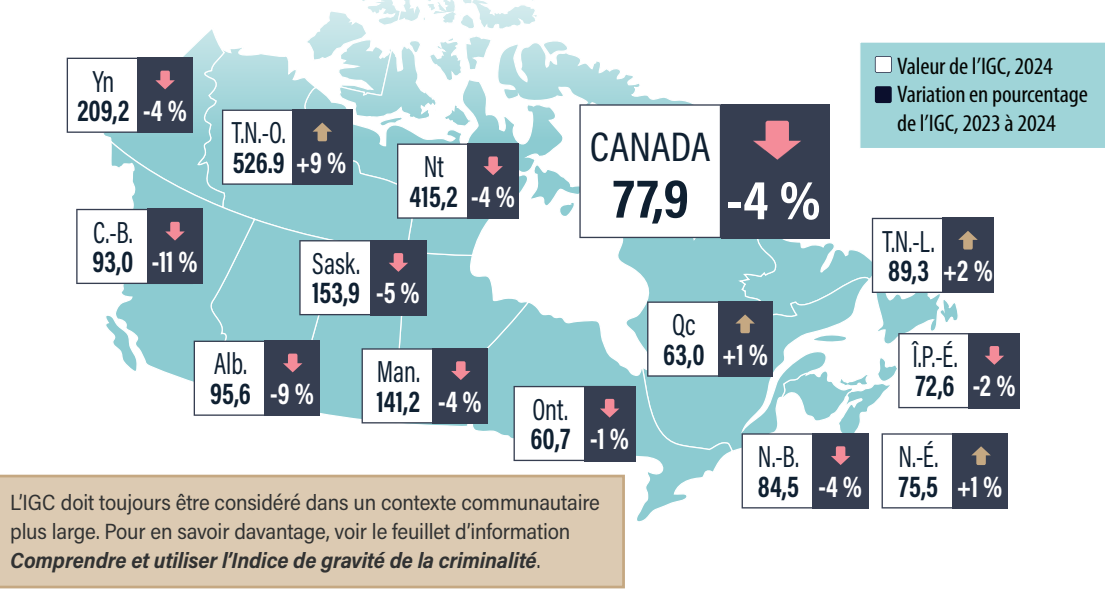
La proportion de femmes tuées par leur conjoint ou leur partenaire intime était environ **7 fois plus élevée** que celle enregistrée pour les hommes (42 % par rapport à 6 %)³.



D'importantes variations ont été enregistrées pour certains crimes violents et non violents et ont eu une incidence sur l'IGC à l'échelle du Canada

Taux	Crimes avec violence	Taux	Crimes sans violence
-3 %	Agression sexuelle (niveau 1)	-11 %	Introduction par effraction
-10 %	Extorsion	-15 %	Pornographie juvénile ²
-2 %	Vol qualifié	-17 %	Vol de véhicules à moteur
-12 %	Tentative de meurtre	-9 %	Vol de 5 000 \$ ou moins
+6 %	Infractions sexuelles contre les enfants	-6 %	Méfait
		+14 %	Vol à l'étalage de 5 000 \$ ou moins

Les variations de l'IGC observées en 2024 différaient d'un endroit à l'autre au pays. Alors que sept provinces et deux territoires ont enregistré des baisses, trois provinces et un territoire ont connu des hausses.



4 882
CRIMES MOTIVÉS
PAR LA HAINE

Le nombre de crimes haineux déclarés par la police a augmenté de 1 %. Les crimes haineux ciblant une religion sont restés stables, tandis que ceux visant une orientation sexuelle ont **diminué de 26 %**, et ceux visant une race ou une ethnicité ont **augmenté de 8 %**.

Les plus fortes hausses et baisses de l'IGC, par région métropolitaine de recensement

Plus fortes hausses			Plus fortes baisses
+10 %	Saint John, N.-B.	-21 %	Kamloops, C.-B.
+8 %	Thunder Bay, Ont.	-20 %	Red Deer, Alb.
+6 %	St. Catharines-Niagara, Ont.	-19 %	Lethbridge, Alb.
+5 %	Saguenay, Qc	-18 %	Kingston, Ont.
+3 %	Halifax, N.-É.; Québec, Qc; et Sherbrooke, Qc.	-16 %	Nanaimo, C.-B.

1. Le taux de criminalité mesure le volume de crimes, alors que l'IGC mesure le volume ainsi que la gravité des crimes. Pour déterminer la gravité d'un crime, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines qui ont effectivement été imposées par les tribunaux canadiens. Des poids plus élevés sont attribués aux infractions plus graves et des poids moins élevés, aux infractions moins graves. Par conséquent, les infractions plus graves ont une plus grande incidence sur les variations de l'IGC. L'IGC est une mesure par région qui résume la criminalité déclarée par la police sous la forme d'une valeur d'indice. L'IGC n'est pas un indicateur de la sécurité globale et doit être interprété dans un contexte communautaire plus large. Pour en savoir davantage, voir le feuillet d'information *Comprendre et utiliser l'Indice de gravité de la criminalité*.

2. Comme pour tous les types de crimes, le nombre d'affaires de pornographie juvénile déclarées par la police peut varier en raison de différents facteurs, y compris les changements dans leur fréquence réelle, ainsi que la sensibilisation du public et les pratiques policières. En 2023, un plus grand nombre d'affaires — actuelles et historiques — ont été transmises aux services de police locaux, grâce aux efforts de coordination et aux partenariats continus avec les unités provinciales de la police spécialisées dans la lutte contre l'exploitation des enfants sur Internet et le Centre national contre l'exploitation des enfants. L'augmentation du nombre d'affaires de pornographie juvénile déclarées est attribuable en partie à ces affaires additionnelles. En 2024, bien qu'un moins grand nombre d'affaires de ce type aient été transmis aux services de police, le taux national d'affaires de pornographie juvénile déclarée par la police est demeuré supérieur à celui enregistré en 2022.

3. Exclut les homicides pour lesquels la relation avec l'auteur présumé était inconnue ou l'auteur présumé n'a pas été identifié (32 % des homicides).

Sources : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 2024.